L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 28 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, sur l'Avenue Carrollton, dans l'écurie de Mme Merrère,—Une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brodequins; linge de clientèle.

Vente Positive et sans Réserve, à Crédit—Vente de 407 sacs de café et d'un grand lot de comestibles, vins, liqueurs. Aussi, de stocks et de scrips, magnifique ameublement de bureau, coffre-fort, etc. Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur. 2f

SPECTACLES.

Mardi, 28 Octobre 1873.

ACADÉMIE.—Hazard, drame.

Le fin mot de la crise.

Il y a déjà plus d'un mois que fut annoncée la déconfiture de la maison de banque Jay Cooke & Co.; il y a déjà un mois que la suspension de payement des banques eut lieu dans presque tous les Etats de l'Union; il y a près d'un mois que ce sujet exerce l'esprit des hommes d'Etat, des politiciens, des capitalistes, et ils n'en paraissent pas plus avancés sur les véritables causes qui ont produit ce bouleversement dans notre crédit public, sinon dans notre crédit officiel, car les affaires du gouvernement n'en ont nullement souffert, et les détenteurs des bons américains à l'étranger n'en sont pas moins certains de recevoir le paiement de leurs coupons ou de pouvoir vendre leurs fonds sans perte, si cela leur convient.

La crise a été si peu *officielle* que les billets des Etats-Unis où les legal tenders sont plus appréciés qu'ils ne l'ont jamais été et qu'il n'existe plus qu'une différence vraiment imaginaire entre ces billets et l'argent. La différence est si faible qu'on ne conçoit pas qu'elle puisse empêcher encore la reprise des payements en espèces. Il n'y a donc pas eu de multiplication extravagante de papier monnaie, l'émission de ce papier étant d'ailleurs nécessairement bornée par l'obligation imposée à toute banque nationale de faire des dépôts de bons à la trésorerie pour répondre de la circulation de ses billets, et l'obligation a été remplie avec une telle rigidité que cette circulation, tout artificielle qu'elle est, n'a pas encore éprouvé l'accident le plus minime. Tous les legal tenders ont une valeur égale, car ils sont tous garantis également, et à part la légère différence d'estime entre le papier de circulation et le numéraire, la possession de legal tenders offre réellement autant de sécurité que la possession de l'or même.

C'est là le fait qui a embarrassé tant de gens, réputés habiles en matière de finances, quand ils ont été invités à produire leur opinion sur la cause de cette crise extraordinaire. Tout le monde a été passé en revue et personne n'a satisfait personne. Le grand opérateur Vanderbilt a été le plus faible de tous; il n'a rien dit qui mérite d'être cité. Le secrétaire du trésor, Richardson, n'en a pas su davantage; le président a donné quelques idées apprises sans en connaître la valeur; l'ancien secrétaire Boutwell s'est perdu dans les profondeurs d'une logomachie financière qui lui a tenu lieu de science et de raison; d'autres hommes, plus ou moins connus, et plus ou moins versés dans les tripotages de cette époque, ont parlé comme des courtiers ou des joueurs sans faire de remarques générales.

L'ex-président Johnson seul a trouvé moyen de dire quelque chose de nouveau en représentant la crise comme une conséquence forcée de la politique empirique du gouvernement fédéral. Il avait prévu cette crise, a-t-il dit, en réponse à ceux qui l'ont honoré d'une sérénade à Washington, mais il ne pensait pas qu'elle vint si tôt, et la preuve de cela c'est sa négligence à retirer de la Banque Nationale un dépôt de $75,000 qui constituait à peu près toute sa fortune. Ainsi, c'est celui de tous qui avait le mieux jugé des choses, qui s'y trouve le plus gravement compromis, et c'est le président actuel, qui n'y comprenait rien et ne prévoyait rien, qui a eu cependant la finesse de retirer à temps le dépôt confié par lui à la maison de banque dont la déconfiture en a fait sauter tant d'autres.

Quant à la presse, elle a fait purement et simplement de la politique et c'est en effet dans la politique, selon nous, qu'il faut chercher la cause de cette gêne qui s'est fait sentir principalement chez les banquiers plus ou moins mêlés aux tripotages congressionnels. C'est par là que la crise a commencé et que, en détruisant la confiance, elle s'est étendue au Sud et partout. Mais les raisons de suspension données d'un côté et de l'autre n'étaient pas toujours justes. Ainsi on a dit pour nos banques, que si elles manquaient de monnaie courante c'est parce que le Nord l'avait accaparée et thésaurisée à notre détriment. Si cela était absolument vrai, il devrait y avoir à New-York assez d'argent pour y faire arriver les grains de l'Ouest et pour subvenir à tous les besoins du commerce. Or, c'est le contraire qui est signalé par tous les bulletins d'affaires de New-York; nous y lisons que l'argent manque pour le mouvement des récoltes, et cela dure depuis plus d'un mois et il il n'y a pas plus de facilité aujourd'hui qu'au commencement de la crise.

On avait dit aussi que les collections faites ici ou au Sud, pour le compte de l'Ouest, nous avaient forcément privés de nos moyens de circulation monétaire. Mais si cela eut été absolument vrai, il devrait y avoir beaucoup d'argent roulant dans l'Ouest et cependant l'Ouest a été et est encore aussi empêché ou embarrassé que nous, car de toutes les banques de l'Ouest, celles de Cincinnati seules ont été à même de reprendre le cours de leurs payements ordinaires. A part Cincinnati, l'Ouest est à peu près dans la même position financière que New-York. Alors où se trouve l'argent? Où se trouvent les billets de circulation? C'est la grande question à laquelle, dès le principe, la crise a donné lieu, et l'on voit aujourd'hui qu'elle avait été mal résolue ici en disant que les billets de circulation avaient été accaparés par les capitalistes ou les banques du Nord et de l'Ouest.

La vérité est que ces billets n'ont été ni accaparés ni thésaurisés par personne. Ils se trouvent entre les mains de tout le monde, comme nous l'avons déjà démontré dans un de nos articles; au Sud, ils se trouvent entre les mains des travailleurs de champ qu'on ne payait pas autrefois, et au Nord, ils se trouvent entre les mains de ces masses d'ouvriers employés à construire nombre de chemins de fer dont l'exploitation ne rendra probablement rien. Ces chemins de fer se sont multipliés par l'abus des subventions congressionnelles et législatives, et il en est résulté un besoin énorme de legal tenders qui ne peuvent plus se retrouver aujourd'hui en dépôts dans les banques. C'est donc la politique corrompue du Congrès et des Législatures qui est la véritable cause de la crise actuelle.

VINS, VERMOUTH, HUILE.—MM. Bercier & de Smet, rue Tchoupitoulas No 5, viennent de recevoir de Gênes et ont à vendre du vin de Castelmoron et de diverses autres marques, du Porto, du Sherry, du Vermouth, de l'Huile d'Olive et une grande consignation de Macaroni et de Vermicelle. Voyez l'annonce.

☞ Nous avons reçu de M. Simon, (librairie cosmopolitaine), au coin de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, l'*Univers Illustré*, *les Bons Romans*, le *Journal de la Semaine*, le *Journal du Dimanche*, et d'autres publications parisiennes. M. Simon reçoit aussi *La Mode Illustrée* et le *Moniteur de la Mode*. Le public peut lire toutes les publications gratis et même les recevoir à domicile presque aux mêmes conditions. On y trouvera aussi le procès Bazaine.

PAYEMENT DES DROITS DE DOUANE.—M. Jos. F. Casey, collecteur de la Douane de la Nlle-Orléans a reçu du secrétaire du trésor, Richardson, la communication suivante:

Département du Trésor,
Washington, 23 oct. 1873.

"Pour éviter un travail et des risques inutiles, j'ai chargé l'assistant-trésorier des Etats-Unis, à la Nlle-Orléans, Le., de requérir des importateurs qu'ils lui fournissent le montant des droits qu'ils doivent vous payer. Il aura alors à s'assurer du prix en billets des espèces requises, et sur le payement qu'il en recevra, au lieu de remettre les espèces aux acheteurs pour qu'ils les livrent entre vos mains, il émettra des certificats de dépôt pour le montant acheté en votre nom comme collecteur, avec les noms des acheteurs écrits en encre rouge et en travers sur le *recto* des certificats, et ces certificats vous seront remis au lieu des espèces qu'ils représentent. Vous ferez avec ces certificats absolument comme si vous aviez reçu des espèces et fait les dépôts.

Très respectueusement,
WM. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

M. Jos. F. CASEY,
Collecteur des Douanes à la Nlle-Orléans.

LA NOUVELLE-ORLEANS PRIMITIVE.—Un de nos plus anciens et plus respectables habitants, M. Thomas J. Spear, a conçu le plan de publier soit en volume soit en feuilles détachées, une histoire descriptive de l'ancienne ville de la Nlle-Orléans, comprenant ses premiers édifices publics, ses institutions d'autrefois, ses reliques coloniales, les mœurs et usages de ses habitants, depuis sa fondation en 1718, par le gouverneur Bienville du temps de la domination française, et plus tard sous la domination espagnole. L'objet de ce travail pittoresque et littéraire est de conserver pour les générations à venir un monument de l'esprit d'entreprise, du courage et des efforts de nos devanciers.—Afin d'exécuter dignement cette œuvre intéressante, M. Spear sollicite respectueusement l'assistance de ses concitoyens. Ayant lui même rassemblé, pendant de longues années de recherche, un grand fonds de matériaux historiques ou chronologiques sur notre ville et sur cette contrée, il sera reconnaissant envers tous ceux qui voudront et qui pourront ajouter quelque chose à ses renseignements et à ses propres souvenirs.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Deux nouveaux artistes, M. Frank Hussey et Mlle Blanche Clifton, ont débuté, hier soir, à ce théâtre, dans le drame émouvant de Cooper, intitulé: *Hazard*.

L'annonce de l'apparition de ces deux artistes, pour la première fois à la Nouvelle-Orléans, a, comme nous le supposions, attiré une très grande foule qui a fait aux débutants un accueil des plus flatteurs. M. Hussey, dans les rôles de "Tatwell" et de "Jubilee Jake", a été très amusant, et a obtenu un succès éclatant. Mlle Clifton, dans celui "d'Eva", a joué d'une façon qui révèle en elle des talents de tragédienne et de cantatrice accomplie. *Hazard* sera répété ce soir; ce qui permettra à ces deux artistes de mérite de se faire applaudir par un auditoire nouveau.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison Hébert & Co., rue de Chartres 59, au coin de la rue Bienville, qui a en ce moment pour la jeunesse une magnifique collection d'ouvrages comprenant plus de 1,500 volumes, ainsi qu'un assortiment de romans des meilleurs auteurs français, et un grand nombre de livres classiques et religieux qui seront cédés à une réduction de 25 0/0. La même maison a reçu par la barque Napoléon 20,000 rouleaux de papiers peints français, et par le steamer Liberty de Baltimore, 15,000 rouleaux de papiers américains des meilleures fabriques. La maison Hébert a encore toute sorte de fournitures de bureau et reçoit les journaux français les plus en vogue pour les sciences, la littérature, etc. Jamais cet établissement, si ancien et si populaire, n'eut un catalogue plus brillant que celui qu'elle offre aujourd'hui au public et jamais ses prix ne furent aussi modérés. Voir l'annonce.

THÉATRE ST. CHARLES.—L'ouverture de ce théâtre, annoncée pour hier soir, n'a pu avoir lieu; la troupe qui doit y débuter, n'étant arrivée, en ville, que ce matin.

La première représentation aura donc lieu ce soir, et dans laquelle paraîtra l'acteur justement célèbre, M. Oliver Doud Byron. Cette occasion sera d'un double attrait pour les habitués du "St. Charles" qui reverront avec plaisir l'enceinte de sa vaste salle et entendront un bon artiste.

Nous avons reçu, hier soir, vers minuit, la dépêche suivante:

Holly Springs, 27 oct. 1873.

La troupe d'opéra et d'autres passagers du steamer *Europe*, arriveront à la Nouvelle-Orléans, mardi, vers deux heures de l'après-midi. LIMET.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UN APPAREIL DE DÉCORTICATION POUR LA JUTE ET LE RAMIÉ.

Nous avions promis à nos lecteurs, il y a quelques jours déjà, de leur donner la description d'un appareil de décortication pour la jute et le Ramié, que nous avions vu fonctionner sur l'habitation St. Jemmie, à Gentilly, dirigée par M. Emile Lefranc, ancien rédacteur de la *Renaissance Louisianaise*.

Cet appareil offre toutes les garanties du succès. Il est simple et ingénieux; et nous sommes convaincu que tous les planteurs, qui sentent, comme nous l'avons dit, la nécessité d'introduire une culture nouvelle dans le pays, mais, qui avaient reculé jusqu'à présent, à cause de l'absence de toute machine pour exploiter leurs récoltes, attacheront la plus grande importance à cette invention, qui ouvre la voie à une nouvelle industrie pour la Louisiane. Il y a cinq années déjà que la Ramié avait été importé dans notre Etat, et la culture de cette plante textile avait été, pour ainsi dire, abandonnée, lorsque M. Emile Lefranc, a résolu d'y consacrer tous ses efforts. C'est donc à lui que nous devons, en grande partie, l'appareil de décortication. S'il n'en est pas précisément l'inventeur, il a, du moins, donné les premières idées.

M. Lefranc a, en outre, le mérite d'avoir, le premier, essayé la culture de la jute, une autre plante textile, inférieure au Ramié, mais plus facile à reproduire. L'appareil de décortication se compose de deux roues horizontales, liées l'une à l'autre par un cable croisé, qu'une machine à vapeur fait tourner dans le même sens. Des tiges de Ramié ou de jute sont placées, à la main, entre le cable et ces deux roues, qui les conduisent à un double jeu de deux rouleaux, qui les broient et qui séparent l'écorce des filaments.

Une machine pareille à celle que nous avons examinée peut coûter $500, à peu près, et elle est assez puissante pour donner une moyenne de mille livres de matière textile par jour.

Le produit brut, que l'on obtient ainsi, est jeté dans de grands réservoirs pleins d'eau, où, après un certain laps de temps,—deux semaines environ,—les gommes sont précipitées et la fibre reste intacte.

La matière textile brute de la jute, c'est-à-dire telle qu'elle sort de l'appareil de décortication, se vend à New-York et à Boston, six sous la livre; la même matière textile brute du ramié rapporte vingt-cinq sous la livre.

Le fibre dégagée de ses gommes et blanchie par le rouissage, est quotée à dix sous, pour la jute, et à soixante-quinze et quatre-vingt-dix sous la livre, pour le ramié.

L'invention de l'appareil de décortication est une fortune pour tous nos planteurs et nous ne saurions trop les engager à en faire l'essai.

Pas de capital, économie de main d'œuvre, voilà les grands avantages qu'offrent la culture et l'exploitation de la jute et du ramié.

Cour Criminelle.

SEPTIÈME JOUR DU PROCÈS DES ÉPOUX BURGESS

La même foule indignée et curieuse de détails se pressait hier dans la salle de la Cour Criminelle, bien avant dix heures du matin.

Les accusés, sentant que le moment décisif approchait, avaient perdu beaucoup de leur assurance. Ils étaient tous les deux pales et tremblants, et Mary Burgess, la méprisable créature qui a été la complice de tous les crimes de son mari, a versé plusieurs fois des larmes hypocrites, dans l'espoir d'émouvoir le jury.

M. Whitaker, le jeune avocat nommé d'office par le juge Abell pour défendre le couple infâme, a été le premier à prendre la parole.

Il a consacré tous ses efforts à essayer de persuader au jury que les Burgess n'étaient pas coupables du crime de viol, et il a basé tous ses arguments sur la différence qu'établit la loi entre ce crime et un autre plus hideux encore, que nous nous abstenons de nommer.

M. Whitaker a voulu, évidemment, faire son devoir jusqu'au bout et le plus consciencieusement possible. Loin de vouloir le blamer, nous croyons qu'il a droit à nos éloges; mais,—nous l'avons déjà dit une fois,—la cause des Burgess est trop mauvaise pour être défendue avec succès. Toutes les preuves sont contre eux, et il est impossible qu'un jury, quelque peu impartial, ne reconnaisse pas leur culpabilité.

Après M. Whitaker, M. Dalsheimer a fait une sorte de *speech*, qui a duré environ une heure.

Nous avons écouté patiemment sa harangue, et le jury a fait comme nous; mais il nous serait difficile de répéter ce qu'il a dit, attendu qu'il nous a été impossible de rien comprendre.

C'est bien dur à avouer, mais nous devons convenir que M. Dalsheimer est trop fort pour nous.

Ce grand avocat, ce savant jurisconsulte, cet éloquent orateur a daigné lancer quelques épigrammes,—qui auraient pu être spirituelles,—contre la Presse de la Nouvelle-Orléans, qu'il accuse de s'être liguée contre lui.

M. Dalsheimer est bien bon de s'occuper de nous, quand nous nous occupons peu ou point de lui. Son plaidoyer est un chef-d'œuvre, et si les Burgess sont condamnés à mort et pendus, comme ils le méritent, ils le devront certainement à l'éloquence incomparable de leur zélé défenseur.

M. Field a clos les débats et le juge Abell a résumé les témoignages.

L'affaire a été ensuite soumise au jury, vers quatre heures un quart de l'après-midi.

A sept heures et demie, hier soir, il n'y avait pas encore eu de verdict. Les jurés ont donc été enfermés pour la nuit.

UNE QUERELLE SANGLANTE.

UN MARI MORTELLEMENT BLESSÉ PAR L'AMANT DE SA FEMME.

Dimanche matin, vers dix heures, deux hommes de couleur, nommés Sam Anderson et Moses Jackson, se sont rencontrés, rue Poydras, entre Rocheblave et Tonti, et après avoir échangé quelques paroles, le dernier, qui tenait à la main un canif ouvert, avec lequel il coupait un morceau de bois, s'est élancé sur son interlocuteur et lui a enfoncé la lame dans le cou, immédiatement au dessous de l'oreille gauche.

Sam Anderson a fait quelques pas, en chancelant, et il est venu s'abattre lourdement au pied d'un escalier. Son sang coulait en abondance et il perdait graduellement ses forces. Pendant qu'une femme du nom de Mary Garnes s'efforçait de lui donner des soins, Jackson s'est enfui et s'est caché sous une citerne, dans la cour d'une maison située non loin de là.

Plusieurs nègres se sont mis à sa poursuite et l'ont découvert dans sa cachette, d'où on l'a tiré, après l'avoir un peu maltraité.

Le blessé a été transporté à sa résidence, dans un état d'insensibilité complète. Un médecin, ayant été appelé à son chevet, a déclaré que la vie du malheureux était en danger, mais, qu'un traitement convenable pouvait encore le sauver.

Notre reporter a visité Moses Jackson dans son cachot, afin d'approfondir la cause de sa querelle avec Sam. Anderson.

Il parait que le prisonnier a eu des relations criminelles avec la femme de la victime, une certaine Bridget, qui n'est pas précisément la vertu personnifiée. La coquine a été arrêtée comme complice du meurtre de son mari. Anderson, ayant eu connaissance de la liaison de sa femme avec Jackson, a demandé raison à celui-ci de sa conduite et a reçu pour réponse un coup de couteau.

INCENDIES.

A minuit, samedi soir, un feu allumé par un incendiaire, a été découvert dans une maison en bois, sise rue Constantinople, à Jefferson City, au coin de la rue Live Oak, appartenant à Jacob Weber, qui y tenait une grocerie.

Les dégats sont peu considérables, le feu ayant été éteint en quelques minutes.

Dimanche matin, vers cinq heures, un second incendie a éclaté dans une maison en bois, à un étage, sise rue Melpomène, près Clara, appartenant à Pat. Grady et habitée par lui.—Les flammes ont gagné la maison voisine appartenant à M. Gurley.—Ces deux bâtisses ont été consumées.—La première était assurée pour $1200 à la Compagnie Mutuelle et la seconde était assurée pour $2000, mais on ignorons à quelle compagnie.

Un troisième incendie s'est déclaré avant hier soir, vers sept heures, dans une maison en briques à deux étages, sise au coin des rues Française et Victoire, appartenant à E. Ponti et habitée par plusieurs familles. Quelques seaux d'eau ont suffi, heureusement, pour éteindre le feu, et on n'a pas eu besoin de donner l'alarme. Les dégats sont insignifiants.

Enfin, vers une heure et demie, hier matin, quelques mauvais droles ont donné une fausse alarme par le moyen de la boîte portant le No 127, placée au coin des rues Poydras et Claiborne.

La police, malheureusement, n'a pas découvert les perturbateurs de l'ordre.

LA GUERRE DANS UN MÉNAGE.

Dimanche, jour du repos et de la prière, Joseph Davis, demeurant au No. 17 de la rue Cyprès, s'est levé d'assez méchante humeur. Le ciel était sombre, la chaleur accablante; bref, Joseph Davis n'était pas content. Les idées les plus tristes l'assiégeaient; il avait un commencement de migraine et il se sentait tout disposé à chercher noise au premier venu.

Or, Joseph Davis est en puissance de femme, et le sort l'a uni à une espèce de dragon, véritable colosse femelle, qui a des opinions arrêtées sur les droits des femmes, tout autant que madame Woodhul ou la *Colonelle Claflin*.

On comprend qu'une discussion animée n'a pas tardé à s'engager entre les deux époux.

Des paroles aux coups, il n'y a pas loin, dans certaines circonstances.

D'après les lois de la logique le mari aurait dû avoir le dessus; mais c'est le contraire qui est arrivé. La féroce Joséphine,—la virago se nomme ainsi,—s'est armée d'une hache et a porté un coup terrible sur la tête de son féal époux, qui a eu le crâne fracturé du coup et a été renversé tout sanglant sur le parquet.

La police est intervenue et madame Joséphine a été arrêtée.

L'état de Joseph Davis est très grave et on a dû transporter ce malheureux à l'Hôpital de Charité.

Mariez-vous donc après cela!

UNE INTÉRESSANTE PARTIE DE BILLARD.

Ainsi que nous l'avions prévu, une foule considérable d'amateurs s'est rendue, hier soir, à la Rotonde St-Charles, pour assister à la partie de billard entre Frank Maggioli et John Miller.

Dès sept heures et demie, une bonne partie des places étaient déjà occupées et à 8 heures et quart, moment où la partie a commencé, l'amphithéâtre était littéralement couvert de spectateurs.

La partie, qui a duré deux heures et cinq minutes, a été terminée à la 45ème entrée. Maggioli est resté vainqueur et a battu son adversaire de 65 points. Les deux joueurs ont fait preuve, pendant tout le cours de la partie, d'une grande habileté; on peut dire, cependant, que le jeu de Maggioli a généralement été plus ferme, plus hardi, et, aussi, plus heureux que celui de Miller.

Les plus fortes séries du premier ont été: 18, 37, 20, 30, 17, 30, 43 et 16, et celles de Miller 12, 21, 17, 20, 17 et 12.

La moyenne de Maggioli est de 8 2/3, et celle de Miller de 8 12-44.

Nous avons été frappé des progrès vraiment surprenants que Frank Maggioli a faits depuis quelques mois. Il a exécuté, dans cette partie, dix massés, quelques-uns très difficiles, avec un rare bonheur, car il n'en a pas manqué un seul. Il possède le précieux talent de maintenir fort longtemps, par des coups d'une douceur et d'une souplesse extraordinaires, les billes réunies, soit dans un des coins du billard, soit le long des bandes.

Les grandes séries se font de cette manière et c'est le genre de jeu dans lequel excellait le fameux Ubassy. Maggioli cherche évidemment à imiter ce grand maître.

A la fin de la 20e entrée, la partie a été suspendue pendant dix minutes, de 9 heures 20 minutes à 9 heures et demie, et joueurs, juges, marqueurs, reporters et spectateurs en ont profité pour aller se rafraichir à la fameuse barre de M. Lacoume qui s'est trouvée, tout à coup, entièrement assiégée.

La même chose a eu lieu à la fin de la partie et, lorsque nous avons quitté la Rotonde, le Krug et le Roderer coulaient à flots sur les comptoirs de la barre, qui est bien certainement une des plus belles, des plus richement fournies, et des mieux tenues qui soient aux Etats-Unis. Il y a, notamment, un cognac, étiqueté "*Charles Lacoume*", que nous recommandons aux personnes qui passent dans ce voisinage, après leur dîner: c'est un véritable nectar!

TEMPERATURE, —27 Octobre 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	69	20
12 M.	72	22
3 P. M.	70	21
6 P. M.	66	19

FRANCE.

Nous trouvons dans les journaux de Paris, du 11 octobre, les nouvelles qui suivent:

Les calculs de M. Thiers sur la force du parti monarchique sont, nous assure-t-on, tout-à-fait déçus. Nous tenons d'une source autorisée qu'hier matin, le nombre des adhésions écrites, lettres ou simples signatures des députés, contre la République conservatrice ou radicale, dépassait de beaucoup le nombre nécessaire pour former la majorité.

On ajoute que le rapport de la commission d'études sera rédigé soit par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, soit par M. le comte Daru. La question n'est pas encore décidée entre ces deux noms. (*Patrie.*)

Hier soir, la question de savoir si la minorité de la commission de permanence demanderait la convocation extraordinaire de l'Assemblée n'était pas encore réglée. M. Thiers est toujours opposé à cette mesure. (*Idem.*)

On nous assure que l'irritation de l'ancien président de la République ne fait que grandir chaque jour. Elle se manifeste par des menaces furieuses contre le gouvernement et contre la majorité, mais surtout par des emportements sans cesse renaissants à propos des plus humbles observations sur des questions les plus insignifiantes. (*Idem.*)

Les agissements des émissaires du radicalisme dans les départements du midi commencent à produire l'effet cherché. L'agitation est très grande dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône, où les comités récemment institués sont en permanence. On nous signale particulièrement Tarare, l'Arbresle, Saint-Romain-de-Popey, où il se tient chaque soir des réunions chez des individus notoirement connus par leurs opinions démagogiques.

Dimanche dernier, pour préciser, il y a eu, dans la dernière des trois villes que nous venons de citer, une assemblée de plus de trois cent cinquante personnes de toutes conditions, au nombre desquelles se trouvaient plusieurs conseillers généraux et un député. La réunion a eu lieu au domicile d'un membre du conseil d'arrondissement.

—Et dire qu'il y en a pas mal comme cela:

Mme D.... a un fils de trente ans qui est avocat au barreau de Paris; mais au lieu de chercher des causes, le jeune homme s'occupe exclusivement de politique et cherche à se poser dans le parti par quelque scandale d'éclat.

On le rencontre sur les boulevards en compagnie de bohêmes politiques dont la fréquentation est des plus compromettantes.

Il les invite même à dîner chez sa mère, où ils viennent avec de longues pipes, fumant, crachant et criant sans gêne aucune.

Mme D.... en faisait hier des reproches à son fils:

"—Laisse donc, ma mère, s'écria ce dernier. Une fois que je serai arrivé, tu verras comme je mettrai à la porte toute cette canaille!" (*Paris-Journal.*)

Nous avons annoncé que les deux misérables qui ont tenté d'assassiner le garde Castelli ont été condamnés à la peine de mort.

Lorsque Castelli a appris cette nouvelle, vous croyez peut-être que cela lui a fait plaisir de savoir ses meurtriers punis?

Nullement.

—C'est bien sévère, a-t-il dit de sa voix faible et sifflante.... J'espère qu'on commuera leur peine.

Voilà les gens que la Commune a persécutés avec tant d'acharnement.

On annonce la mort de M. le marquis de Flavigny, président de la Société des ambulances.

L'enterrement aura lieu à la Madeleine demain samedi, à dix heures.

On annonce également la mort de l'éditeur Armand Lechevalier, et de M. A. Passy, de l'Institut, ancien préfet de l'Eure.

Kirch et Feiertag en prison.

"Nous avons envoyé hier un de nos reporters à la prison du Cherche-Midi, chercher des renseignements sur l'attitude des deux assassins du garde municipal Castelli, condamnés à mort par le 18e conseil de guerre, ainsi que nous l'avons annoncé.

"Ils occupent les cellules 31 et 33.

Tous deux, depuis l'arrêt, sont plongés dans une prostration complète; on dirait qu'ils ont reçu un coup de massue sur le crâne. Ils ne sortent de ce terrible état d'abattement que pour s'accuser mutuellement et se maudire.

Ils ont signé immédiatement leur pourvoi en révision.

Leurs parents, qui ont demandé à les voir, ont dû être admis auprès d'eux dans la soirée.

Nous avons négligé de dire que M. le président du conseil de guerre a adressé la plus sévère admonestation au sieur Chamy, directeur du bal, à la porte duquel a été commis l'assassinat. (*Figaro.*)

Nous trouvons dans le *Gaulois* un souvenir rétrospectif assez curieux:

"Le charretier qui, au lendemain de la Commune, a transporté de Versailles à Paris le grand-livre de la dette publique, n'est autre qu'un forçat.

"Pendant la révolution du 18 mars, l'individu en question fut délivré par ces excellents communards, qui comptaient ne trouver que des partisans parmi les voleurs et les assassins.

"Notre forçat se fût cru déshonoré de rester en pareille société. Il s'échappe de Paris et s'en vint à Versailles demander de l'ouvrage à un entrepreneur de transports.

"Ce fut chez son patron qu'on vint chercher la voiture destinée à transporter le grand-livre, et le forçat charretier à qui fut confiée cette opération.

"Arrêté tout récemment, le malheureux a raconté la chose et a été reconnu par les employés du ministère des finances qui avaient fait le voyage avec lui."

L'auteur des *Lettres d'un bon Rouge* sera jugée par la cour d'assises de la Seine, dans la seconde quinzaine de novembre. Me Rousselle défendra M. Gromier; Me Gatineau défendra probablement l'éditeur, M. Sagnier, le libraire de la rue Vivienne.

Cinq faits sont relevés dans la prévention:

1° Apologie d'actes qualifiés crimes;
2° Outrage à la religion catholique;
3° Excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres;
4° Excitation au mépris du gouvernement;
5° Provocation à la destruction des propriétés, sans toutefois que cette provocation ait été suivie d'effet."

Un exemplaire des dites *Lettre* sera distribué, le jour du jugement, à chacun des membres du jury, avec une collection des articles parus en France et à l'étranger à l'occasion de la réimpression de cet ouvrage. Ce sont principalement les appréciations de la presse étrangère qui ont, non pas motivé, mais activé la saisie et la poursuite. *Les Lettres d'un bon Rouge* furent publiées, pour la première fois, en avril 1871.

CONTREBANDE ET PÈLERINAGES.—Le *Courrier de Paris*, organe officieux, a reçu d'Annecy la dépêche suivante:

2 octobre, 9 h. du matin.

Lors du dernier pèlerinage en Savoie, plusieurs individus qui s'étaient glissés dans les rangs des pèlerins, ont voulu introduire clandestinement d'assez grandes quantités de tabac à Annecy. Arrêtés par les douaniers français, une dépêche a été envoyée à Paris pour demander des ordres. La réponse ne s'est pas fait attendre: l'administration a cru devoir fermer les yeux pour éviter le scandale.

La reine Elisabeth de Hongrie fit un jour de la contrebande; elle aussi, surprise par son mari au moment où elle portait du pain à ses pauvres, elle ouvrit son manteau d'hermine et laissa tomber, ô miracle! une ample récolte de roses. C'était le bon temps, mes amis. La providence ne se dérange pas de ces affaires pour transformer en lis ou en jasmin quelques charges de scaferlati. Il est vrai que l'administration a des trésors d'indulgence au service des pèlerins: on ferme les yeux sur leurs fraudes. L'Etat y perdra quelque chose, mais le scandale est évité, et la France est assez riche pour payer son hypocrisie. (*XIXe siècle.*)

CRESCENT CITY LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE COMPANY.—Une assemblée des actionnaires de cette Compagnie (Compagnie vulgairement dite des Abattoirs) ayant été convoquée le 17 du courant, à l'effet d'autoriser certaines mesures et faire certains amendements à leur acte d'incorporation, et la dite assemblée ayant adopté une résolution pour réduire le fonds capital de la dite Compagnie de $1,000,000 à $500,000 et le nombre d'actions de 20,000 à 10,000, et pour maintenir les actions à $50, les actionnaires sont respectueusement invités à se rendre aux bureaux de la Compagnie des Abattoirs "Crescent City," rue Royale, No 18, pour échanger leurs certificats d'actions contre ceux de la nouvelle émission. Cette invitation leur est adressée par ordre du président M. Joseph Hernandez, secrétaire M. Joseph Numa Augustin, ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin.

AVIS AU PUBLIC.

MM. Berthet et Lebèque ont [illegible] porté devant le public un débat d'intérêt et une question de droit qu'ils auraient pu se régler dans le domaine privé [illegible] publicité mes droits à la propriété [illegible] la machine à Ramié dont le produit s'est [illegible] jours derniers.

Ainsi provoqué à une défense légitime, je livre à l'appréciation du public la valeur des assertions personnelles et des prétentions avancées de ces audacieux plagiaires, en leur opposant les déclarations et les témoignages ci-dessous:

AYANT FAIT CONSTATER ET VERIFIER par les témoins consignés que les "cylindres décortiqueurs de la machine à ramié, dont MM. Berthet et Lebèque se disent les seuls inventeurs, sont la reproduction exacte des cylindres de la machine patentée de Lefranc et Nagues; AYANT PROUVÉ que ce système de rouleaux torsadés appliqués au ramié et autres textiles est littéralement privilégié par la patente, ainsi que diverses formes de lames dont l'une est également empruntée par ces prétendus inventeurs exclusifs; AYANT, EN OUTRE, DÉMONTRÉ PAR DES FAITS ET DES ÉCRITS que M. Berthet s'est emparé ainsi du fruit de plusieurs années de travail en coopération avec moi par contrat signé de lui,

J'avise le public qu'une revendication formelle va être adressée à ce sujet au Bureau des Patentes, et que je contesterai avec toute la force du droit moral et légal l'exploitation de la machine portant les pièces que je réclame à la contrefaçon constatée.

EM. LEFRANC.

Les soussignés, ayant vu les preuves, déclarent exact l'exposé ci-dessus.
Dr. D. Dupas, angle Bourgogne et Craps.
Jos. Bayli, de la maison [illegible]
rue de Chartres.
A. Tuesson, 88 rue Royale.
Wm M. Smalwood, 482 rue Baronne.
28 oct—28 oct, 1 nov.PP

La manière de vivre Économiquement.—Le problème de vivre économiquement [illegible] sérieusement [illegible] Franklin disait [illegible] que des petites choses mises ensemble finissent par en former de grandes; c'est là une de ces vérités communes qu'ignore l'extravagante populaire. Si vous désirez avoir de l'argent, économisez dans toutes les circonstances—économisez quelque faibles ou quelque fortes que soient vos dépenses. Quand il s'agira pour vous de nettoyer les objets de ménage—excepté le linge—blanchisseuses les poudres, la brique, le savon et prenez le SAPOLIO, le plus économique des articles que vous puissiez employer qui celui dont la supériorité est établie. Rappelez-vous cela et vous serez bien des plaintes de plus chagrinées. el—vac

Décédée hier, 27 octobre 1873, à une heure de l'après-midi, à l'âge de cinquante-huit ans, LOUISE MATHILDE SASSINOT, née Pamar. Les amis et connaissances des familles Sassinot et Pamar, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, 308, Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Robertson.

Les journaux de la Mobile, de Natchez et du Texas sont priés de reproduire.

Décédé, hier matin, à onze heures et demie, à l'âge de quarante sept ans, JOHN BRANDNER, natif de Baden, Allemagne, et résidant de la Nouvelle-Orléans depuis vingt-cinq ans. Les amis et connaissances de sa veuve, ainsi que ceux de son frère, Jos. Brandner, et de ses beaux-frères, Chs. Kelpe et Chs. Weis, sont respectueusement priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue de Chartres, No. 183, entre St. Louis et Conti.

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—100 pièces, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées.—NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps de CRIN, guimpe, peluche, &c., &c. 16oct—3PP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouvelles grosses de:
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
16 sept—3mPP

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES.
P. MALLARD,
53 et 55......Rue Royale......53 et 55
VIENT d'ajouter à son stock un bel assortiment de meubles ordinaires et, vu le mauvais état actuel des affaires, vendra tous ses articles à des prix d'un bon marché extrême.
Ainsi, on peut acheter, en ce moment, chez lui:
Un ameublement de salon, 10 pièces, depuis $50.
Un ameublement de salle à manger, depuis $40.
Un ameublement de chambre à coucher, depuis $75.
Le tout de fabrication supérieure et matériaux de première qualité.
N. B.—Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. 8oct—1m PP

HÉBERT & CIE,
59, Rue de Chartres (coin Bienville),
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
RÉDUCTION de 25 pour cent sur les prix des
LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX.
Une forte remise sera faite aux acheteurs à la douzaine.
Collection complète d'Ouvrages pour la jeunesse tels que:
LA BIBLIOTHEQUE ROSE (lectures amusantes et morales, &c.);
LA BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES (la science mise à la portée de tout le monde).
La collection complète des Ouvrages publiés par la maison MAME & FILS, de Tours—comprenant plus de 1500 volumes pour la jeunesse.
PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ECOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c.
Assortiments complets de Romans des meilleurs auteurs français.
Collection de l'Encyclopédie Roret.
ARTS ET METIERS.
Reçus par la barque "Prince Napoléon", 20,000 rouleaux de PAPIERS PEINTS.
Aussi, par le steamer "Liberty", de Baltimore, 15,000 rouleaux PAPIERS PEINTS américains, des meilleures fabriques, le tout pour être vendu à des prix très réduits.
—Agence des journaux suivants:—
Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York; le MESSAGER FRANCO-AMERICAIN, New-York; l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRÉ, le MONITEUR DE LA MODE, le MODE ILLUSTRÉE, et de tous les Journaux Français de Sciences, Modes, Littérature, &c., de Paris.
—Grand assortiment de—
REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX.
STATIONERY.
Maison de commission à Paris, 12, rue Monthyon, sous la direction de M. R. HEBERT.
HÉBERT & CIE,
28 oct—PP 59, rue de Chartres, coin Bienville.

AVIS.—La barque italienne DOMENICO LANATA, de Gênes et de Cette, est en déchargement au poteau —, au pied de la rue des Ursulines, 2me dist. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera admise à moins qu'elle ne soit faite sur la Levée lors de la livraison de la marchandise.
ADOLFO SAMBA, Capitaine.
28 oct—3t

Divers.
1,946 Caisses MACARONI, Vermicelle, Napoli, Lasagne, Spaghetti, Fideli, Mezzanelli, &c., &c., en déchargement du navire Domenico Lanata, de Gênes—
75 futailles PORTO,
25 " SHERRY,
100 barriques VIN Castelmoron,
50 " Forton Frères,
300 caisses " St-Leubès,
500 " " H. Durés,
200 paniers HUILE d'olive,
500 caisses VERMOUTH, &c., &c., &c.
A vendre par BERCIER & DE SMET,
28oct—2t No 5, rue Tchoupitoulas.

Restaurant et Barre.
A VENDRE pour cause de départ, un beau restaurant et une barre. Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille. 26oct—2t—PP

Demande d'une Cuisinière.
UNE bonne CUISINIÈRE, connaissant et bonnêtes, faisant la cuisine créole et française, et consentant à demeurer dans la famille qui l'emploierait; elle recevra de bons appointements et sera payée ponctuellement. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au No. 17 rue de Chartres. 28oct—3t

Occasion rare.
A LOUER—Un Marché en parfait état, s'adresser sur les lieux, coin des rues Tchoupitoulas et Pleasant, en face de la station [illegible] de la rue [illegible]—quartier [illegible].
28 oct—3

Avis.
LES directeurs de l'Hôtel de Louisiane [illegible]
[illegible]

121 RUE ROYALE, COIN TOULOUSE 121.
Prêt sur gages.
A vendre à bas prix une quantité d'objets [illegible]
CHAS. TISSANT.

BARRIÈRE,
[illegible] rue du Canal.
NOUS commencerons à vendre le reste de notre stock lundi 20 courant.
Les Marchandises qui n'auront pas été vendues seront offertes à l'encan.
Dans le but d'activer la vente, nous offrirons des marchés extraordinaires, surtout dans les SOIERIES noires et de couleur, de qualité supérieure, des Manteaux de Soie, des Manteaux de Drap, &c., &c.
Nous appelons tout spécialement l'attention des Dames de la ville; elles verront qu'il est de leur intérêt de s'adresser à nous.
28oct—1m F. U. & C. W. BARRIÈRE.

LE VASTE ENTREPOT DE PIANOS ET D'ORGUES.
—DE—
L. GRUNEWALD,
Aux Nos. 129, 20 et 29 de la rue Baronne.
Le plus grand et le plus beau magasin.
Les plus grand et le meilleur assortiment.
Les meilleurs et les plus beaux pianos.
Les prix les plus modérés.
—ET—
Les conditions les plus avantageuses.
CHAQUE PIANO EST GARANTI.
Vingt Pianos de rencontre à $100, $125, $150 et au-dessus, en parfait état, vendus au-dessous de leur valeur, à termes ou au comptant, pour faire place au nouveau stock qui arrive.
28 oct—1m D et Mar

DRAPEAU ROUGE,
Boulevardier des rues Dauphine et Ste-Anne.
Première Maison du Sud.
Articles de New-York, Boston et Philadelphie.
Chaussures! Chaussures! Chaussures! de toute genres.
Bottes et Souliers vissés, patente nouvelle de H. C. Buckley.
Bottes Viennoises et Bottines.
La quantité de marchandises qui nous sont consignées toutes les semaines, jointe aux commandes réitérées d'argent, nous permet de faire des concessions extraordinairement favorables aux acheteurs qui, dans notre maison, trouveront le stock le plus grand et le plus varié de la ville. Nos marchandises étant toutes sur consignation, la légèreté d'argent qui nous est accordée fait que nous nous [illegible].
NOUS N'AURONS PAS DE LIMITES.
[illegible] 3 nov.PP

JOHN G. WAGNER,
A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS
ET BOTTINES
24 oct—1m A bon marché!

POUR LA TOUSSAINT.
LA LIQUIDATION DE LA
MAISON LELIÈVRE,
174 rue Royale, et de sa Succursale, rue Baronne No 9, près Canal, se continue.
VENTE AU PRIX COUTANT DE TOUS LES ORNEMENTS POUR TOMBEAUX.
La marque en chiffres connus de ces articles, dit assez à quel sacrifice ils sont offerts à nos nombreux amis et au public en général. Nous les prions de venir se convaincre de la vérité par eux-mêmes, et, de faire leur choix pendant que notre assortiment est des plus complets.
22 octobre au 31

Incendie! Incendie! Incendie!
NEW CHEAP JOHN,
Encoignure des rues Canal et Peters,
OFFRE un vaste stock de BOTTES et de SOULIERS, pour dames, messieurs et enfants, à cinquante pour cent moins que les prix ordinaires. Ces chaussures ont été sauvées du dernier incendie, et doivent être vendues avant la fin du mois. [illegible]

ETAT DE LA
Banque Germania National
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Le 23 octobre 1873.
RESSOURCES.

Billets escomptés		[illegible]
Bons des Etats-Unis		[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis		[illegible]
Autres Bons et Actions		[illegible]
Mobilier et installation		[illegible]
Dépenses courantes: loyer, salaires, etc.		[illegible]
Taxes payées		[illegible]
Dû par des Banques et des Banquiers étrangers		[illegible]
ACTIF.		
Monnaie courante (Currency)	[illegible]	
Espèces	[illegible]	
Dû par d'autres Banques de la ville (Certificats du Clearing House)	[illegible]	
Chèques sur d'autres Banques locales	[illegible]	
Change de New York	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
PASSIF.		
Capital payé		[illegible]
Surplus		[illegible]
Bénéfices non partagés		[illegible]
Billets de circulation de la Banque		[illegible]
Dividendes non payés		[illegible]
Dépôts individuels		[illegible]
Dû à des Banques et à des Banquiers étrangers		[illegible]
		[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Nous, soussignés, officiers de la Banque Germania Nationale, jurons solennellement que ce qui précède est un état exact de la Banque, le 23 octobre 1873.
LOUIS SCHNEIDER, Président.
JULES CASSARD, Vice-Président.
HERM. ROBEL, Caissier.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 23 octobre 1873.
JOSEPH COHN,
28 oct—3t—PP Notaire Public.

New-Orleans Mutual Insurance Association.
RAPPORT DU COMITÉ.
NOUS, soussignés, membres du comité nommé par la Direction pour examiner la position de New-Orleans Mutual Insurance Association, et pour faire une évaluation de l'actif à sa valeur actuelle dans le but d'effectuer une réduction de son capital, déclarons solennellement qu'après un examen de chaque item ainsi qu'il appert à l'état déposé au bureau de la dite Association et ouvert à l'inspection de ses actionnaires, nous recommandons l'état suivant:

Valeurs sur les livres. Réduction.

Montant en caisse et en banque	[illegible]	
" aux mains des agents	[illegible]	
Billets à recevoir	[illegible]	[illegible]
Actions et bonds	[illegible]	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]	[illegible]
Dû par Compagnies d'assurance sur la perte de John Parker	[illegible]	
Primes en voie de recouvrement	[illegible]	[illegible]
Recouvrables dans les trimestres suivants	[illegible]	
Total de l'actif	[illegible]	
Réduction		[illegible]
PASSIF.		
Dû en Europe	[illegible]	
Billets à payer	[illegible]	
Dividendes et intérêts non réclamés	[illegible]	
Profits sur primes collectées des quartiers passés	[illegible]	
John Parker reçu à compte de sauvetage	[illegible]	
M. W. Boyce	[illegible]	
R. R. Perry	[illegible]	
Pertes non ajustées	[illegible]	
Risques non expirés	[illegible]	[illegible]
Actif comme ci-dessus	[illegible]	
Moins réduction	[illegible]	[illegible]
Passif		[illegible]
Surplus		[illegible]

[illegible]
LOUIS HAAS, Jr.
JOHN ROCCHI.
ALBERT GUERTERS.
[illegible]
C. LANAUX, Secrétaire.

B. SEMBRE,
COIN St-LOUIS ET ROYALE.
Chacha [illegible] prix au juste.
GRAND DEBALLAGE DE
MARCHANDISES D'HIVER.
Chemises Flanelles pour Enfants.
Manteaux tricot pour Enfants;
Bas de laine pour Enfants;
Gants de drap, Gants de peau.
MERCERIE.
Franges, Guipures, Velours;
Boutons de tous genres;
Dépenses Jais, Cotonnades [illegible].
CORSETS FRANÇAIS;
Broderie, Parfumerie;
Cols et Manchons Fourrure;
Pantoufles, Pantoufles ordinaires;
Etc., Etc., Etc.
ARTICLES POUR HOMMES:
Chemises françaises blanches et de couleur;
Gilets de flanelle;
Cols, Chaussettes, Mouchoirs;
Cannes, Parapluies;
SPLENDIDE STOCK DE CRAVATTES.
Jouets, Poupées, Voitures d'Enfants.
ATTENTION!
COURONNES POUR LA TOUSSAINT.
Prix excessivement modérés.
NOTA.—Réparation d'ombrelles et de parapluies. 3 sept—3m—mar.jeu.dim

L'HIVER S'APPROCHE!
Voilà l'hiver, et chacun a besoin de renouveler sa garde-robe. L'un a besoin d'un paletot, qui d'un gilet, celui-ci d'un habillement complet, celui-là d'autre chose, et tous veulent avoir du bon et à bon marché. Dans ce cas, allez chez
C. LAZARD & Cie,
LES FAMEUX
Fabricants d'Habillements.
Ils ont un magasin un immense assortiment, le plus grand qu'on ait jamais vu dans le Sud, et consistant en:
HABILLEMENTS de toutes qualités et de tous genres,
CHAPEAUX de toutes sortes,
CHEMISES blanches et de couleur,
—ET—
HABILLEMENTS POUR ENFANTS,
Depuis l'âge de deux ans et demi,
—Ainsi que des Malles, Valises, &c.—
Venez tous et jugez par vous-mêmes, chez
C. Lazard & Cie,
Au coin des rues Ste-Anne et Vieille Levée.
Vous n'y trouverez que des employés polis et attentifs. 22 oct—1m

AVIS.
New-Orleans Clearing House.
22 Octobre 1873.
LES BANQUES ASSOCIÉES et les BANQUIERS, par le Comptoir d'échange (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans, trouvent qu'il est nécessaire d'interrompre l'époque de la reprise des Payements en Currency au-delà de trente jours, qu'ils considèrent comme suffisant dans le cas.
Cette mesure est jugée indispensable par les raisons suivantes:
1. Le montant de Currency dans les Banques n'a pas matériellement augmenté durant ces trente derniers jours.
2. Il sera impossible d'augmenter ce montant de circulation tant que le Change sur New York sera aussi bas, et à un taux aussi élevé—la prime actuelle fluctuant de quatre à cinq pour cent.
Ce taux élevé est causé par la forte demande de remises pour collections dues à l'Ouest et au Nord. Ces collections se font en plein cours de renouvellement par des payements partiels, ou par des extensions de temps, ce qui entrave nos négociants et les force à demander des délais à propos d'obligations locales et ce qui prive les banques de ce revenu qui aurait pu être si utile au préalablement au comptant des facilités pour de nouvelles affaires, en aidant les moyens d'acheter au [illegible].
3. L'unique remède que nous puissions voir est dans le mouvement des récoltes de coton, de sucre et de mélasse, par lesquelles les dettes de la campagne envers la ville seront liquidées, et le change rendu suffisant pour réduire la prime au pair et offrir les moyens d'acheter de la monnaie courante au Nord, ce qui procurerait à nos banques le montant nécessaire à la reprise.
Par ordre,
ISAAC N. MAYNARD,
28oct—7PP Directeur.

Maux d'yeux et Maux d'oreilles.
LE Dr. C. BEARD,
OCULISTE,
INFIRMERIE D'ORLÉANS,
Au No 169 de la rue du Canal.
Consultations: de 9 à 3 heures.
14 oct—1m.PP.

SOUSCRIVEZ
—AU—
Directory de la Nouvelle-Orléans,
—DE—
SOARDS,
POUR 1874,
ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.
Il contient un
GUIDE DES RUES
d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure—ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.
Cette publication sera PRETE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.
ON LA GARANTIT COMPLETE ET EXACTE.
Etant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est pas l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), ses intérêts sont les miens et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants, dont je sollicite les souscriptions et les annonces. Les agents se présenteront à eux.
18oct—1m L. SOARDS, Editeur.

PAPIERS PEINTS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Mme Vve H. HABERT,
160......RUE DE CHARTRES......160
ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, Ciels de lits, Devants de cheminée, Rosaces, Savrés, Bordures, Décors de tous genres, et qu'à partir de LUNDI COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ses papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.
Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment; ils pourront se convaincre aisément du beau choix de ces papiers et DE LA MODICITÉ DES PRIX.
Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison M. HABERT sera garanti donner toute satisfaction; le collage des papiers sera fait à raison de 20 sous le rouleau. 4 oct—3m v.dm

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre,
DATE à laquelle le No 137 de la rue du Canal sera rouvert, avec un
Stock de Marchandises d'Automne Entièrement Nouveau.
Nous garantissons que de telles marchandises n'ont jamais été offertes et vendues
Une Piastre Seulement.
Souvenez-vous du nom sous lequel nous serons connus dorénavant:
The Original Great Southern Dollar Store.
Nous avons à l'ancien local—No 137 de la rue du Canal, et n'avons aucun rapport avec les autres établissements de ce genre.
5 oct—1m. BELLEBACH & CHARDEY

Avis au Public.
A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jour, il a été résolu,
Que tous les dépôts faits à partir de ce jour, seront payés en notes, et que sur les espèces qui se [illegible] vingt-[illegible] piastres [illegible] ne sera payé de circulation, à aucun déposant, [illegible] la même journée.
LOUIS SCHNEIDER,
GEO. JONAS,
PAT. IRWIN, Trustees.
Clearing House, 26 sept. 1873. [illegible]

A Vendre,
A des Conditions Avantageuses
LA GRANDE PENSION FRANÇAISE ET CAFÉ située au Mobile [illegible] Galveston (Texas). S'adresser [illegible] lettres, à E. PHILLIPPE, au coin des rues [illegible] et Vingtième, Galveston (Texas).
[illegible]

ON DEMANDE
[illegible] LEVAIN PARAGON [illegible]
[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
98... Rue Vieille-Levée... 98
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (médaille avec Prime au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agent "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. F. Diehl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
10 janv—

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.
Règlement avec la Compagnie d'Assurance; Stock DE LINGE FIN
Et de CHAPEAUX de dernier genre.
Légèrement avariés par l'eau,
Au-dessous de la moitié du prix coûtant,
—Au magasin de—
M. COGAN,
Aux Nos 19 et 29 de la rue du Canal,
A côté du magasin de chaussures de Henson.
1er oct—1m

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,
BUREAUX, No 86 RUE VIEILLE-LEVÉE.
SECOND ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de la charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pendant un an et neuf mois,—du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873,—l'expiration de la seconde année fiscale.

Total des bénéfices réalisés du 10 janvier au 30 septembre 1873		[illegible]
Intérêt du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	[illegible]
—EN MOINS—		
Dépenses du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	
Montant escompté de billets payés avant l'échéance	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
—ACTIF—		
Billets garantis par hypothèque, payables mensuellement	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Matériaux et avances sur bâtisses en voie de construction	[illegible]	
Deux terrains	[illegible]	
Montant souscrit	[illegible]	
Montant payé jusqu'au 30 sept. 1873	[illegible]	
Balance disponible en versements mensuels, primes d'assurance et matériaux	[illegible]	
Installations	[illegible]	[illegible]
En moins—montant déposé		[illegible]
		[illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que l'état qui précède a été extrait fidèlement des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.
G. LEGARDEUR, Notaire Public.
Le 9 octobre 1873, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les actions portant la date du 30 octobre 1873—savoir: dix pour cent comptant et dix pour cent en scrip.
Egalement—un dividende, au comptant, de dix pour cent, de la date du certificat, sur toutes les actions émises après le 10 octobre 1872. Le tout sera payable le 10 novembre 1873, aux bureaux de la société.
11 oct—1m—41j A. SAULET, secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.
Bureaux, No 102 de la rue du Canal.
SEPTIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.
Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie	393,363 74	
" de mer	64,395 40	
" de rivières	47,964 75	[illegible]
En moins,		
Primes non expirées	292,544 80	
" remboursées	1159 37	[illegible]
Montant net des primes		198,765 82
En plus, intérêts		[illegible]
Loyer		1,000 00
Total		207,132 38
Pertes par incendie	41,731 19	
" sur mer	20,685 35	
" sur les rivières	19,333 21	
	81,737 75	
Dont $40,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	12,000 18	
Frais de bureau	12,887 88	
Taxes	1,391 38	
Dépenses casuelles	4,654 37	
Réfaction (rebate)	21,660 49	
Profits et pertes	138,919 10	271,895 65
Surplus des pertes		64,593 49
ACTIF:		
En caisse dans la New Orleans National Banking Association		134,988 20
desquels $49,113 98 avaient été retirés avant la suspension.		
Comptant entre les mains de nos agents aux Etats-Unis		5,300 35
Billets et effets à recevoir		373,261 08
Actions et bonds		226,117 16
Propriétés foncières		193,394 24
Dû par les Compagnies de la ville, proportions de pertes		19,230 60
Primes en voie de recouvrement		396,189 95
Primes recouvrables dans les trimestres suivants		182,394 68
Total		1,701,549 26

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.
G. LE GARDEUR,
Notaire Public.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenu le neuf du courant, il a été
RÉSOLU, En conformité de l'article VII de la Charte, de collecter immédiatement le montant entier des primes acquises et dues par les Actionnaires pour le Troisième Trimestre de 1873.
Et à la même assemblée les résolutions suivantes ont été, en outre, adoptées:
ATTENDU que la crise financière actuelle a déprécié les sécurités de toutes sortes à qu'il soit
RÉSOLU qu'une Assemblée générale des Actionnaires de cette Association soit, et est par le présent, convoquée à son bureau No 102 rue du Canal, le lundi 10 de novembre prochain (1873) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour voter sur l'opportunité de réduire le capital.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 11 octobre—1m

Bureau du New Orleans Mutual Insurance Association [illegible] lundi [illegible] de novembre [illegible]
G. LANAUX, secrétaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 OCT.—CLASSE No 255.

69	36	25	75	38	14	10	67	73	1	44	56

Les tirages ci-dessus [illegible] chaque jour [illegible] public et journaux [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 27 oct. 1873.
[illegible] Commissaires.
[illegible] Loterie.

Bureau de la Compagnie Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House.—Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1873.—La Charte de cette Compagnie ayant été amendée, dans le but de réduire son capital de un million à cinq cent mille piastres, les actionnaires sont respectueusement invités à se rendre à nos bureaux, No. 18 rue Royale, pour échanger leurs certificats d'actions contre ceux de la nouvelle émission.
Par ordre du président.
J. N. AUGUSTIN,
22 oct—3tj Secrétaire.

Banque Teutonia Nationale.—Nlle-Orléans, 17 octobre 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs de cette banque, il a été résolu que la place de caissier est déclarée vacante, et qu'à partir de cette date M. Wagner n'est plus autorisé à signer comme caissier.
J. E. WILDERMANN,
24 oct—3f Président.

Bureau de New Orleans Mutual Insurance Association.—22 octobre 1873.—Une assemblée générale des Actionnaires de "New Orleans Mutual Insurance Association" aura lieu à ses bureaux, No 102 rue du Canal, le JEUDI, sixième jour de novembre prochain (1873) à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération les affaires de la dite Association et d'adopter telles mesures qui leur paraîtront convenables en l'état des choses.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 23 oct—6 nov

Bureau de Louisiana Oil Company.—Conformément aux articles quatre et six de la charte de cette compagnie, les actionnaires sont priés de s'assembler, aux bureaux, No 27 de la rue de l'Union, le LUNDI, 3 novembre 1873, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après midi, à l'effet de voter pour sept directeurs, pour l'année. L'état annuel des affaires de la compagnie sera, en même temps, exposé.
22 oct—au 3nov J. M. DUGGAN, Secrétaire.

Avis.
NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE,
26 septembre 1873.
ATTENDU que l'acte de certifier les Checks a été établi pour l'usage du Clearing House, dans les Dépenses aux Banques Associées de la Nouvelle Orléans soit, par le présent, notifiés d'avoir à faire leurs checks PAYABLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CLEARING HOUSE.
ISAAC N. MAYNARD,
27 sept—3tf Directeur.

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif......$724,434 61
A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Katz,	J. E. Keiser,
Louis Leonhard,	Fred. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	S. Selig,
Blanc Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. E. Wildermann,
J. Weinenbusch,	J. Keller.

5 oct—1an

LOUISIANA EQUITABLE.
LIFE INSURANCE COMPANY.
Au Coin des rues Carondelet et Gravier,
Nouvelle-Orléans.
SAM'L MANNING TODD, Président
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville.
DIRECTEURS:

John I. Adams,	W. B. Schmidt,
E. J. Hart,	Alexander Marks,
David Wallace,	E. A. Tyler,
George A. Fosdick	J. B. Camors,
Edward Bigney,	Jno. Ellison,
John Henderson,	E. M. Palmer,
Charles Cavaroc,	Jno. W. Stone,
A. Thompson,	S. Gumbel,
Sam'l M. Todd,	C. E. Girardey,
S. R. Briggs,	Wm. Henderson,
S. B. Walshe,	Wm. P. Harper,
James I. Day,	Wm. Creevy.

15sept—3m

MADAME GROUX,
LA célèbre couturière, a transféré son magasin du No. 98 de la rue Conti, au No. 60 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de mode, des costumes de cérémonie, de noces, de deuil, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 60 de la rue Dauphine. 1 oct—3m

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
LA MAISON située rue du Quartier No. 33, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois.
S'adresser rue de l'Esplanade, No. 94, ou au bureau de l'ABEILLE. 28 oct.

A LOUER,
LA MAISON NEUVE, face à la Place Washington, No 6 rue des Français, de 6 pièces, avec galerie, corridors, gaz, water-works, citerne etc.—Aussi,
La maison à verandah No 265 rue Royale de 12 pièces, avec gaz, water-works, citerne, etc.
S'adresser 108 rue Royale. 8 oct—1M

A Louer,
Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, No 21 et 23, entre le Chemin du Bayou et Esplanade, pouvant servir pour deux familles, le No. 21 ayant trois chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cour et waterworks; le No. 23, ayant cinq chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks, etc., etc.
S'adresser à J. M. SOUBIRAA,
18 oct—3m No. 23 rue des Ursulines.

A Louer,
A DES CONDITIONS très avantageuses, à de bons locataires, la demi-maison No 320, rue Bayou, près Villeré; le cottage No 122, rue Hospital, près Dorgenois; la maison Nos 218 et 220, rue Bayou, près Bayou; la maison coin Ursulines et Prieur; les magasins Nos 37 et 39, rue Front, près Poydras. Le tout en bon état—avec gaz, hydrants, caves, &c. S'adresser à
MANUEL ELLIOT,
18oct—3m rue Toulouse, No 72, près Royale

A Vendre,
A DES CONDITIONS TRES LIBERALES—UN "RESTAURANT ET CAFÉ," situé rue d'Orléans, Nos. 270 et 282, en face du Marché Tremé.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
16 oct—1m

A Louer.
Le magasin avec logement situé au coin des rues Chartres et Conti. Le dit magasin a été loué pour une grocerie pendant les douze dernières années.
S'adresser au No 21 de la rue des Remparts, de 7 à 8 heures du matin et de 4 à 5 heures P. M.
7oct—1m.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON basse, avec gaz, cave et waterworks, située rue des Ursulines, entre Remparts et St. Claude, No. 145. S'adresser rue Bourgogne No 219, entre les rues St. Philippe et Dumaine. 25 sept—

A Vendre,
POUR CAUSE DE DEPART—Une GROCERIE, bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers du second District.
Pour les conditions, s'adresser à
A. GAMBON & CO.,
rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti.
7 oct—1m

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connus sous le nom de "Ville de Strasbourg", situé au No 14 de la rue St-Philippe.
Pour renseignements, s'adresser sur les lieux.

CAFÉ DE LA ROTONDE
ET
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATEURS à [illegible] le verre.—Le [illegible]